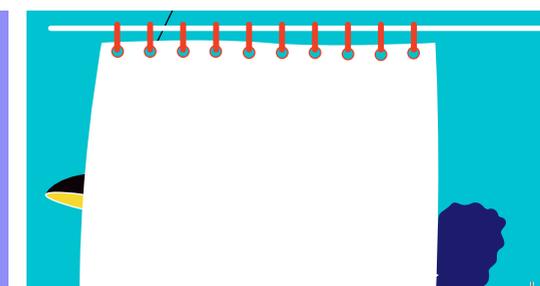
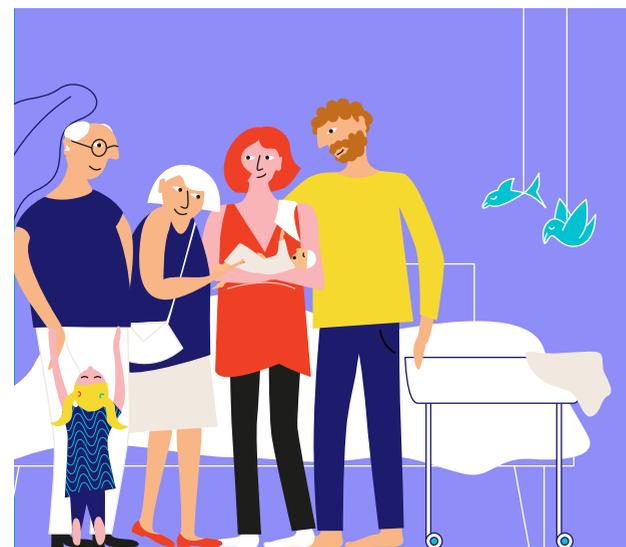


Informations complémentaires

Vous avez des questions ? Vous souhaitez en savoir plus sur l'Hôtel des Patients ?

Renseignez-vous auprès de votre équipe soignante ou contactez le centre de soins de l'hôtel au 021 314 76 83

Hôtel des Patients
Av. de la Sallaz 8
1005 Lausanne



Vous allez bientôt être accueilli·e à l'Hôtel des Patients dans le cadre de votre séjour hospitalier. Vous y recevrez vos soins dans un environnement confortable et sécurisé.

Pourquoi suis-je orienté·e à l'Hôtel des Patients ?

L'Hôtel des Patients est une structure hospitalière intégrée au CHUV qui garantit la qualité de votre suivi médical et de vos soins avec un confort hôtelier en plus.

L'équipe médico-infirmière qui vous suit a évalué que votre état de santé ne nécessite plus l'infrastructure habituelle de l'hôpital et que vous pouvez dès lors profiter de cette prestation pour la suite de votre séjour.

Comment mon suivi médical est-il assuré ?

Votre orientation à l'Hôtel des Patients fait partie de votre prise en charge au CHUV. Le suivi médical est assuré quotidiennement par votre médecin du CHUV. Vos soins sont prodigués par l'équipe infirmière du centre de soins de l'hôtel, ouvert 24h/24.

Un système de transport motorisé est prévu pour vous accompagner jusqu'aux différents lieux de vos examens, consultations ou traitements sur la cité hospitalière.

La fin de votre séjour hospitalier est décidée par votre médecin et votre sortie est organisée depuis l'Hôtel des Patients.

Pour assurer la continuité de votre prise en charge, les informations qui concernent votre santé sont réunies dans un dossier unique. Celui-ci est partagé par les différents professionnels qui prennent soin de vous, y compris à l'Hôtel des Patients. Seules les personnes autorisées peuvent le consulter. Les accès sont tracés et contrôlés afin d'assurer que vos données soient traitées dans le plus strict respect de votre sphère privée.

L'hôtel est-il aussi sûr que l'hôpital ?

Votre sécurité est assurée par la présence d'une équipe infirmière 24h/24 dans le bâtiment de l'hôtel.

A votre arrivée, vous recevez un bracelet qui vous permet de contacter facilement les soignants en cas de nécessité. Il est doté d'un système de géolocalisation qui garantit une prise en charge rapide et sûre.

Vous êtes également équipé·e d'un téléphone portable avec des numéros préconfigurés pour pouvoir rester en contact avec l'équipe infirmière ou la réception de l'hôtel.

Quels sont les avantages de l'Hôtel des Patients ?

- Vous profitez d'une chambre et salle de bain individuelle avec le confort et l'intimité d'un hôtel 3 étoiles supérieur.
- Vous avez la possibilité d'être accompagné·e d'un·e proche durant votre séjour.
- Vous pouvez demander une chambre plus grande pour un prix préférentiel.
- Vous vous rendez vous-même dans le restaurant de l'hôtel pour vos repas.
- Vous portez vos propres vêtements pour un meilleur confort.
- Vous bénéficiez d'une plus grande autonomie dans l'organisation de votre journée.

Ces prestations sont-elles remboursées par les assurances ?

Votre séjour à l'Hôtel des Patients ainsi que vos soins et vos repas sont couverts par l'assurance obligatoire des soins.

Les prestations pour la personne qui vous accompagne (logement, repas) sont par contre à votre charge, à un tarif préférentiel. Il en va de même pour les prestations hôtelières supplémentaires (chambre supérieure ou familiale) si vous n'avez qu'un contrat d'assurance-maladie de base. Ces montants doivent être réglés au moment où vous quittez l'hôtel.

Tarifs par nuitée

- fr. 30.- Par accompagnant dès 16 ans (enfant jusqu'à 11 ans: gratuit, 12 à 16 ans: uniquement taxe de séjour)
- fr. 50.- Surclassement en chambre familiale pour patient sans assurance complémentaire
- fr. 100.- Surclassement en chambre supérieure pour patient sans assurance complémentaire